leurs pas qu'ils puissent être votés pendant la session de 1911.

« Je dois vous dire que je suis opposé en principe à tout versement ouvrier, système qui est à la base des projets actuels. Surtout en matière de chômage. On ferait payer par toute la classe ouvrière et une petite partie seulement serait appelée à profiter des caisses.

« Voyez ce qui est arrivé pour les pensions sur la vieillesse ! On prétendait aussi les établir avec des versements ouvriers. Je m'y suis toujours opposé et finalement je l'ai emporté.

— Vous savez l'argument qu'on vous oppose : l'intérêt qu'il y a à donner aux ouvriers une plus grande autorité dans l'administration des caisses ?

— Oui, je le connais. Bernstein, en se servant de l'exemple de l'Allemagne, est arrivé ainsi à convaincre le Parti du Travail et les grandes Trade-Unions, qui se sont ralliés à cette thèse. Pour ma part, je ne suis pas intransigeant et je pourrais accepter le versement ouvrier pour les caisses de maladie et d'invalidité, avec des conditions spéciales, beaucoup plus favorables qu'en Allemagne aux femmes et aux plus pauvres parmi les salariés. Pour le chômage, je persiste à ne pas admirer un système qui favorise les ouvriers de certaines industries au détriment des autres...

— Somme toute, vous êtes persuadé qu'on peut compter sur des réformes importantes en Angleterre au point de vue des lois ouvrières et de la législation sociale ?

— Sans aucun doute. Le peuple anglais est décidé à faire dans ce but tous les sacrifices d'argent nécessaires. Car, ajoute Sir Charles Dilke, en souriant, tandis que je prends congé de lui, nous ne sommes pas à cet égard comme nos amis français qui veulent avoir la première armée du monde, la deuxième marine, des colonies immenses, un corps de ballet subventionné par l'Etat, des primes à la marine marchande, que sais-je encore... Combien d'autres luxes que nous ne nous offrons pas nous autres, et en outre des réformes sociales, et qui, cependant, ne veulent pas payer... ensuite ce que tout cela coûte... »

JEAN LONGUET.

AVIS A NOS ABONNÉS

L'Echéance du 31 décembre étant la plus grosse de l'année, nous invitons nos abonnés à nous envoyer directement le montant de leur abonnement par mandat-poste ou par mandat-carte.

Ils nous éviteront ainsi des frais de recouvrement.

Par la même occasion, nous rappelons à nos lecteurs qui voudraient s'abonner mais qui ne peuvent faire une grosse avance, que nous avons des abonnements DE SIX MOIS PAYABLES PAR MOIS.

La Liquidation des Congrégations

Le rapport de M. Régismanset. — Les responsabilités des liquidateurs et celles du Crédit Foncier.

M. Régismanset vient d'adresser aux membres de la Commission sénatoriale d'enquête sur la liquidation des biens des Congrégations le travail d'analyse dont il avait été chargé par cette commission.

Le sénateur de Seine-et-Marne, dans ce rapport, examine le dossier de l'enquête confiée à l'inspection des finances en vue d'apprécier l'attitude du Crédit foncier et des liquidateurs.

Malheureusement, le sénateur de Seine-et-Marne ne conclut pas.

Malin et désireux de ne pas s'engager, il se borne à poser des points d'interrogation.

M. Régismanset est Gascon, de Carcassonne : on voit qu'il n'est pas juste de reprocher aux seuls Normands de fuir les affirmations tranchantes.

Voici les questions d'ailleurs fort intéressantes que pose M. Régismanset :

Les prêts consentis entraînent-ils la responsabilité du Crédit foncier et de ses administrateurs ? Ou y sont-ils inattaquables à raison de la bonne foi du Crédit foncier ?

Les trois liquidateurs sont-ils ou non responsables pour n'avoir pas poursuivi en justice l'annulation desdits prêts ?

Y a-t-il eu collusion entre eux et le Crédit foncier ? Si il y a eu simplement négligence des liquidateurs et imprudence du Crédit foncier, suffit-il de conclure à la responsabilité morale d'une grande administration de crédit placée par la loi sous le contrôle de l'Etat pour avoir étudié et rendu vaines par avance des mesures et des dispositions législatives de la plus haute gravité pour l'Etat républicain ?

Les liquidateurs, enfin, ont-ils gravement manqué à leur devoir en s'abstenant de critiquer les prêts consentis et en s'assurant des avantages personnels et excessifs préjudiciables aux liquidations dont ils étaient chargés.

Quand aurons-nous les réponses à ces questions ?

Quand les « opérations » du Crédit foncier et du trio Duez, Ménage et Lecouturier seront-elles, pour la grande édification du public, complètement reconstituées devant tous ?

L'AFFAIRE HALBWACHS

A propos d'une note officieuse

La *Gazette de Cologne* publie une note officieuse relative à l'expulsion de notre ami Halbwachs, qui séjournant à Berlin pour y poursuivre des études particulières, avait obtenu la permission de travailler à l'Office de Statistique.

Halbwachs, dit la *Gazette de Cologne*, publia, dans un journal socialiste de Paris, des articles sur le chancelier de l'Empire, M. de Bethmann-Hollweg, articles écrits dans la forme blessante des journaux radicaux et socialistes. Il fut d'abord averti, puis expulsé comme étudiant pour s'être immiscé sans tact dans la politique intérieure d'un pays étranger au sien.

Nous tenons à faire deux rectifications importantes à l'exposé de cette note officieuse : 1° Halbwachs a été bel et bien expulsé, mais il n'a jamais été préalablement « averti » ; 2° notre ami n'est pas un « étudiant », au sens strict du mot, mais un homme qui poursuit des études personnelles.

Quant aux considérations, aux prétextes invoqués dans la note du journal rhénan, nous nous garderons de les commenter. Nous nous contenterons de reproduire les commentaires d'un grand journal libéral, le *Berliner Tageblatt* :

Cette note officieuse dit-il, est bien singulière. Depuis quand un homme qui fait des études à Berlin et travaille à l'Office de statistique est-il un étudiant ? Et le gouvernement français a-t-il jamais expulsé les journalistes qui ont exprimé de la façon la plus nette leur opinion sur M. Delcassé et sur d'autres ministres français ?

Le gouvernement anglais a-t-il agi ainsi pour sa part ? Et le gouvernement russe, lui-même, ne souffre-t-il pas, à Saint-Pétersbourg, des correspondants de journaux étrangers qui cependant le gênent bien parfois ?

M. de Bethmann-Hollweg est le seul à s'irriter ainsi d'articles qui paraissent dans la presse étrangère. Il semble bien peu philosophe.

Nous sommes heureux de relever l'attitude très digne prise par toute la presse libérale de Prusse dans cette affaire. Et nous trouvons les comparaisons établies par le *Berliner Tageblatt* parfaitement opportunes et justifiées. — F. R.

Les Cheminots en Justice

A Versailles, Blois et Chaumont

Sur dénonciation d'un jaune, quatre cheminots de Poissy étaient poursuivis pour le délit classique de prétendue « entrave à la liberté du travail ». Leur affaire est venue hier devant le tribunal correctionnel de Versailles.

Les faits reprochés à ces quatre travailleurs n'ont sans doute pas semblé très pertinents aux magistrats, car s'ils ne pouvaient faire autrement que condamner, ils ont mitigé du sursis la peine de deux mois d'emprisonnement, infligée à chacun d'eux.

Mais l'arbitraire continue. Trois mois après la grève, des juges, courtisans du pouvoir, ordonnent encore des arrestations. L'un d'eux, du parquet de Blois, vient de faire arrêter, à Tours, le citoyen Couderc, secrétaire du groupe syndical P. O.

De quoi l'inculpe-t-on ? Non ne savons encore et le parquet de Blois n'est peut-être lui-même guère plus fixé que M. Drioux.

En revanche, un magistrat plus scrupuleux, celui de Chaumont, vient de rendre une ordonnance de non-lieu en faveur du citoyen Cabannes, inculpé d'entrave à la marche des trains, parce qu'il avait les premiers jours de la grève, voyagé en auto.

L'EXPLOSION DE L'USINE ÉLECTRIQUE DE SAINT-OUEN

Où en est l'Enquête ?

Nous avons signalé, au début de la semaine, l'accident survenu à l'usine de l'Union d'éclairage et de force par l'électricité de Saint-Ouen. Un ouvrier maçon travaillant à l'usine, au service de M. Borderel, entrepreneur de travaux publics, est mort des suites des blessures occasionnées par l'accident.

Une enquête fut ouverte par les soins de M. Gaud, commissaire de police de Saint-Ouen, « pour connaître, disait le communiqué officiel, les causes de l'explosion ».

Qu'a-t-elle produite ? On ne nous l'a pas dit encore. Quelles sanctions va-t-on lui donner ? Nous posons la question.

Et, pour hâter la réponse, nous sommes en mesure d'apporter une intéressante contribution à l'enquête.

L'accident en lui-même se matérialise par une formidable explosion, déterminée par la rupture d'un injecteur d'une machine multitubulaire.

Mais si cet injecteur fit explosion, c'est donc qu'il n'était pas en état. Pourquoi ? A qui la faute ?

Pour aujourd'hui, nous nous contenterons de poser ces questions aux enquêteurs officiels, leur prouvant ainsi que nous sommes renseignés et, qu'à leur défaut, nous ferons la lumière sur ce lamentable accident. Car il n'est pas possible que les causes d'une explosion qui, au lieu de ne faire qu'une victime — ce qui est déjà beaucoup trop — eût pu blesser ou tuer plusieurs ouvriers qui venaient justement de déposer leurs vêtements dans les placards tout proches et qui furent inondés de jets puissants de vapeur brûlante, puissent persister.

l'Oeil du Maître

ESPIONNAGE, DÉLATION, TRAHISON, PROVOCATION EN TOUS GENRES

Prix modérés — Célérité — Discrétion

Telle est l'enseigne que l'on devrait graver, pour que nul n'en ignore, au fronton de la maison qui porte le numéro 6 de la rue Joseph-Bara, dans le sixième arrondissement de Paris.

Qu'est-ce que l'*Œil du Maître* ? Il nous avait fallu citer cette agence de... « surveillance » — soyons polis — dans un récent article de l'*Humanité* consacré au traitement que la philanthropique direction du *Bon Marché* réserve à ses employés. « L'*Œil du Maître*, avions-nous écrit, procure aux propriétaires de magasin des agents chargés d'espionner le commis. Par exemple, chaque voiture de livraison est suivie par un vigile à bicyclette chargé d'épier le livreur et de le signaler à son patron s'il « perd du temps. »

L'*Œil du Maître*, c'est cela. Mais c'est autre chose encore. Après la publication de cet article, des renseignements nous ont été adressés ; des hommes sont venus nous trouver qui nous ont dit ceci.

Comment on devient espion

Vous êtes chômeur. A votre foyer, c'est la misère. Vous accomplissez, de porte en porte, de bureau en bureau, le douloureux pèlerinage des quêteurs d'emploi. Un beau jour, le tenancier d'un bureau de placement — payant ou gratuit — vous prend à part. Il a une bonne place pour vous, un emploi de choix : « Surveillant de travaux ». Seulement, voilà : il faut être sérieux, sobre, attentif, c'est un poste de confiance qu'il vous offre.

Le chômeur se hâte vers la maison indiquée : 6, rue Joseph-Bara. Dans une antichambre, il attend son tour, assis près d'autres hommes qui parlent volontiers à haute voix. Et ce qu'il entend l'étonne et l'inquiète. Enfin, il pénètre chez M. le Directeur. On cause. Bien sûr, il s'agit de devenir « surveillant de travaux ». Mais ce sont des travaux un peu particuliers qu'il faut surveiller avec habileté. Et si le chômeur semble intéressé, surtout s'il a été l'objet d'une chaude recommandation, on lui dévoile la « combinaison ». Il sera embauché dans tel magasin, dans tel chantier, dans telle usine. Il conquerra la confiance de ses camarades. Il ne les perdra jamais de vue, notant ceux qui flânent, ceux qui goûtent aux produits manutentionnés — dans les maisons où l'on trafique d'objets alimentaires — ceux qui paraissent « gâcher de la marchandise » ; ceux qui causent ; ceux qui « restent longtemps aux cabinets » (mais oui !). Et aussi, il écoutera les conversations, il provoquera les confidences, il saura ceux qu'anime « un mauvais esprit » ; il connaîtra les « fortes têtes », les « meneurs », les syndiqués. Il ne dira rien, il n'aura aucun pouvoir pour réprimander. Non, non : tous les soirs, discrètement, il viendra rue Joseph-Bara et là, entre quatre murs, il fera son petit rapport. C'est tout ce que l'on attend de lui. Avec les « petits rapports », l'*Œil du Maître* agit. Quant à lui, le « mouton », la « casserole », le « mouchard », « l'agent », il reçoit un salaire du chef de maison en qualité d'« ouvrier » et un salaire de l'*Œil du Maître* en qualité d'espion. Voilà le joli métier que l'on propose aux chômeurs.

Quelques jours après cet entretien, le « surveillant de travaux » reçoit un billet ainsi rédigé. Nous le transcrivons sans y rien changer, pas même l'orthographe.

l'Œil du Maître
6, RUE JOSEPH-BARA

NOTE DE SERVICE

Monsieur,

Veuillez me faire savoir par retour du courrier si je peux vous faire appeler avant samedi pour vous occuper.

Il peut se faire que d'un moment à l'autre j'ai à vous envoyer à l'usine V.

Me dire où je pourrai vous voir dans la journée si j'ai à vous parler immédiatement.

Salutations.

Cachet : l'Œil du Maître.

Le Directeur.

Section A. — Paris et Banlieue.

Si le malheureux accepte l'offre déshonorante, il est engagé séance tenante et, dès le lendemain, trahit ses compagnons de travail. Mais souvent — il est réconfortant de le constater — un sursaut de conscience l'avertit, une nausée lui monte du cœur et il ne revoit les gens de l'*Œil du Maître* que pour leur cracher son mépris en de soulageantes insultes. « Ces messieurs » en entendent de cruelles. Mais l'argent qu'ils « gagnent » les console.

Qui dit espion dit agent provocateur

On apprécie tout ce qu'a de particulièrement abject cette forme de délation : que des industriels cherchent à découvrir les voleurs qui peuvent se dissimuler chez eux : soit, c'est légitime. Mais qu'ils chargent d'un espionnage complet ceux-là mêmes que leurs ouvriers accueillent comme des frères de classe ; qu'ils ne se contentent pas de surveiller les déprédations matérielles, mais qu'ils utilisent aussi, qu'ils utilisent surtout en vue de coupes sombres, la confiance que l'on se témoigne de compagnon à compagnon ; qu'ils placent des oreilles serviles et des cœurs prostitués parmi des travailleurs honnêtes pour recueillir d'eux les confidences que l'on fait au camarade d'établi :

— Ce soir, l'ami, je vais au syndicat. Tu devrais m'accompagner.

Qu'ils spéculent sur la misère des chômeurs pour les avilir, voilà l'infamie.

L'espion est amené fatalement à devenir un agent provocateur. S'il ne dénonce personne, s'il ne voit rien, il passe pour inhabile ou peu consciencieux et il compromet sa « place », son double salaire. Alors, pour les garder, il invente, le malheureux, il imagine des actes délictueux, des paroles compromettantes. Ou bien il les provoque.

Et l'on ne sait ce qui donne le dégoût le plus total : des hommes qui utilisent les services de ces gens ou des misérables qui — poussés par la faim — ce serait leur seule explication — exercent un tel « métier ».

L.-M. BONNEFF.

LA MÉNINGITE A LAVAL

ELLE REPARAIT DANS LA CASERNE DE LA MORT

La méningite cérébro-spinale recommence ses ravages à Laval au 124e de ligne, dans la lugubre caserne que nous avons appelée la caserne de la mort.

Six soldats viennent d'être atteints par la terrible maladie qui fit l'an dernier une centaine de victimes, dont une dizaine furent frappées mortellement. Une vive émotion règne dans le régiment.

Un cultivateur de Grenou-Laval, dont fils est l'une des victimes, nous adresse à ce sujet une lettre d'une simplicité touchante qui exprime son angoisse.

Je ne savais pas ce que c'était de mon temps, nous écrit-il entre autres choses ; mais d'après ce que m'écrit mon pauvre gas, il paraît que c'est une terrible maladie.

Ah ! c'est une bien triste chose pour des parents de penser que leurs enfants s'en vont au régiment comme vers un champ de bataille où ils peuvent laisser la vie.

Tout le monde sait que votre journal a fait, l'an dernier, de grands efforts pour la défense des soldats. C'est une famille anxieuse qui vous invite à les renouveler pour que les soldats sortent de la caserne maudite.

Ma pauvre femme est tombée malade en apprenant que son gas est en danger et moi je suis dans une angoisse très vive. Si tous les pères de famille osaient protester, le ministre de la Guerre serait bien obligé de donner suite à leurs plaintes. Oseront-ils ? Oserons-nous ? Merci d'avance de ce que fera pour nous le journal des ouvriers.

Nous laissons au ministre de la Guerre le soin de commenter cette lettre que d'autres suivront.

LE NUMERO SPECIAL ILLUSTRÉ DU « SOCIALISTE »

pour le 35e anniversaire de la mort de Blanqui, est en vente à la Librairie de l'*Humanité*, au prix de 10 centimes franco.

La Grève des Dockers à Barcelone

Comme on l'avait annoncé, douze mille ouvriers du port se sont mis en grève, paralysant les transports et le déchargement des navires.

Des maisons allemandes et américaines ont demandé au gouverneur de les faire protéger par les troupes pour qu'elles retirent des marchandises du port.

On craint une grève générale en raison de l'attitude intransigeante des patrons.

AU CONSEIL MUNICIPAL

La discussion du Budget

LA POLICE FONCTIONNE MAL... PARCE QU'IL Y A DES GREVES A PARIS

La séance du matin a été presque exclusivement consacrée au budget de la préfecture de police. Le rapporteur, M. Achille, demande une augmentation du personnel et des traitements.

Le service que doit théoriquement assurer la police est mal fait, le rapporteur lui-même, M. Achille, le reconnaît. La circulation publique est déplorable et les malfaiteurs commettent impunément vols et crimes. A quoi cela tient-il ? A l'incapacité de la police, à son manque d'organisation ? *Uniquement au trop grand nombre de grévistes*, répond sans rire M. Achille. Et il cite :

La grève des charpentiers en fer (18 septembre-19 octobre 1909) a employé journellement 561 gardiens et 224 gardes ;

La grève des maréchaux ferrants (13 janvier-8 février 1910) : 768 agents des arrondissements, 349 des compagnies de réserve et 259 gardes ;

La grève des bouaux (5-15 avril) : 697 agents et 274 gardes ;

La grève des serruriers (23 mai-19 juillet) : 993 agents des arrondissements, 531 des compagnies de réserve, 472 gardes ;

La grève des plombiers (1er août-12 septembre) : 881 agents des arrondissements, 1.596 des compagnies de réserve, 380 gardes.

En résumé, la police de Paris est de plus en plus accaparée par l'agitation ouvrière sous toutes ses formes. A certains moments, ses ecectifs, accrus même de ceux de la garde républicaine, y suffisent à peine. Que devient alors la surveillance de la capitale ? Les services ordinaires sont supprimés en grande partie ; on enlève à la voie publique tous les agents disponibles ; il n'est même plus possible d'assurer la circulation, puisqu'en maintes circonstances on doit faire appel aux contingents de la brigade spéciale des voitures, par suite, réduire les détachements des carrefours.

Le remède ? Les gens sensés répondent : Qu'on laisse les ouvriers exercer librement leur droit de grève et qu'on renvoie les « gardiens de la paix » à leur fonction normale. Mais ce serait trop simple et tout irait trop bien. M. Achille, d'accord avec M. Lépine, propose une nouvelle promotion de flics aussitôt que les finances le permettront. La majorité du Conseil est de cet avis.

Le Conseil vote ensuite le budget du Mont-de-Piété qui s'élève à 113 millions. Il adopte encore un vœu tendant à la suppression du trafic des reconnaissances ; un autre sollicitant l'autorisation d'élever de 500 à 3.000 francs le maximum du prêt sur les valeurs mobilières ; un troisième invitant le préfet à faire bénéficier les employés du Mont-de-Piété d'avantages équivalant à ceux de la préfecture de police.

On va encore bouleverser la place de l'Opéra

On se rappelle qu'en mars 1910, le Conseil avait concédé à la Société des passages souterrains la construction et l'exploitation de 12 passages souterrains notamment celui de la place de l'Opéra.

Au mois de juillet, sur la demande de M. Aucoc, le Conseil s'était opposé à ce que les travaux soient faits à ciel ouvert pour que la circulation ne fût pas gênée. Par la suite, des négociations sont intervenues avec la Société pour qu'elle exécute ses travaux par cheminement. La Compagnie ferait usage d'un plancher établi la nuit de minuit à 8 heures du matin et il n'y aurait que quatre puits d'établis sur le boulevard des Capucines. Comme de ce fait, des travaux supplémentaires lui seraient imposés, le concessionnaire demande un maximum de 300.000 francs en plus. Mais le citoyen Deslandres déclare que cette dépense supplémentaire n'empêcherait ni les puits, ni les palissades. Il dépose donc la proposition suivante :

Aucune modification aux conditions initiales de la concession des passages souterrains n'est faite à l'exception que le point de départ de la concession est reporté au jour de l'autorisation préfectorale.

Malgré les protestations de MM. Aucoc et Oudin, ce texte est adopté.

La puissance de l'argent

En 1907, le Conseil de préfecture décidait que certaines parties de l'hôtel Astoria, seraient démolies parce que édifiées en violation des règlements de voirie. Or, l'hôtel Astoria continue à enlaidir, intact, la place de l'Etoile. MM. Massard et Mithouard font voter une proposition tendant à autoriser l'administration à exécuter les démolitions prescrites.

D'autre part, M. Caron fait adopter un projet de délibération autorisant le préfet de la Seine à introduire une instance devant le Conseil de préfecture tendant à obtenir que le propriétaire de l'hôtel Astoria soit soumis à une astreinte de 1,000 francs par journées de retard qu'il mettra à exécuter la démolition de son édifice construit dans des conditions extra réglementaires.

Mais il est vraisemblable que l'an prochain, à la même époque, le Conseil retrouvera la question au même point... Il y a des puissances d'argent qu'on ne saurait atteindre.

Les 365 jours payés au personnel ouvrier

La discussion générale du budget et la question de l'allocation des 365 jours payés au personnel ouvrier se sont fondues en un débat unique.

Au nom des conservateurs, MM. Duval-Arnould et Caron sont venus protester contre cette formule si précise et si légitime des 365 jours. Ils l'ont combattue au nom de leurs principes, mais n'ont pas osé s'opposer à son adoption.

Pour les consoler, M. Dausset leur affirme que la formule qu'ils trouvent mauvaise est partout dans l'air, qu'elle aurait fini par leur être imposée s'ils ne l'avaient appliquée de bon gré...

La grosse réforme budgétaire en faveur des travailleurs municipaux est votée à l'unanimité.

M. Camille Rousset fait adopter les crédits du personnel de la préfecture de la Seine et approuver l'établissement de la liste électorale de la Commission administrative de la Bourse du Travail.

En raison de l'absence du préfet de la Seine, malade, la discussion des modifications proposées aux règlements de la Bourse du Travail est renvoyée à la prochaine session.

Séance ce matin à 10 heures.

Maurice BERTRE.

Affirmation inexacte. — En Comité du budget, M. Dausset a déclaré qu'en échange de la réforme des 365 jours, les délégués des Travailleurs municipaux avaient pris l'engagement de ne pas présenter de revendications d'ici cinq années. J'ai rapporté cette phrase dans mon compte rendu. Le lendemain, en séance publique, M. Dausset la répétait textuellement.

Or, le citoyen Roche, secrétaire de la Fédération des Travailleurs municipaux, affirme qu'à aucun moment, ni les délégués, ni lui n'ont pris pareil engagement.

Durand et les Francs-Maçons

Nous avons dit hier que le Grand-Orient avait refusé sa salle à la Ligue des Droits de l'Homme pour une réunion sur l'affaire Durand.

M. Vadécard nous adresse à ce sujet la lettre suivante, que nous sommes heureux d'avoir reçue :

O.·. de Paris, le 30 décembre 1910.

Monsieur le Directeur,

Dans l'*Humanité* de ce jour, a paru une note laissant croire que la Franc-Maçonnerie se désintéresse de l'affaire Durand.

Le refus de l'une de nos salles, dont parle votre rédacteur, n'a rien de commun avec le cas du citoyen Durand qui, soyez-en bien persuadé, ne nous laisse pas indifférents. En effet, sans compter les nombreuses loges qui nous ont fait entendre leurs protestations en cette circonstance, je puis vous dire que le Conseil de l'ordre du Grand Orient de France, interprète des sentiments de justice et d'humanité dont sont imbus les francs-maçons, a décidé d'intervenir auprès de M. le président de la République.

Veuillez agréer, etc...

Le secrétaire général : N. Vadécard.

D'autre part, nous recevons communication de l'ordre du jour suivant :

Le Congrès des loges de la région parisienne, réuni le jeudi 29 décembre 1910, proteste, à l'unanimité, contre l'inique condamnation du secrétaire de syndicat Durand, et considérant qu'il résulte de tous les documents publiés, à l'heure actuelle, dans la presse de tous les faits de la cause, que Durand est complètement innocent du crime pour lequel il a été condamné, réclame sa mise en liberté immédiate par une grâce entière du président de la République et la révision de son procès.

Et décide que cet ordre du jour sera communiqué à la presse républicaine. — Le Président : Arthur Groussier ; le Secrétaire : Nicolas.

POUR DURAND

Le Havre, 30 décembre. — Un meeting en faveur de la grâce de Durand a eu lieu ce soir. Les assistants, assez nombreux, après un discours de Sébastien Faure, ont voté un ordre du jour affirmant leur foi complète dans l'innocence du condamné et invitant M. le président de la République à user de son droit pour la mise en liberté immédiate de Durand.

Il a été décidé que cet ordre du jour serait envoyé à M. le président de la République.

Lens, 30 décembre. — Le conseil d'administration du vieux syndicat des mines du Pas-de-Calais, réuni à Lens, sous la présidence du citoyen Basly, a voté un ordre du jour de protestation contre la condamnation de Durand, invitant les mineurs à réclamer la mise en liberté immédiate de Durand, la revision du verdict du jury de la Seine-Inférieure et, le cas échéant, à se solidariser à la classe ouvrière organisée pour un mouvement d'ensemble.

Union intersyndicale de Nanterre

A 8 h. ½ du soir, salle Chesneau, 20 bis, boulevard du Couchant (près la gare), grand meeting de protestation contre la condamnation scandaleuse de Durand. Tous les camarades sont invités à y venir en nombre.

Orateurs inscrits : Le Du, des Terrassiers ; Charbonnier, des Plombiers-Couvreurs ; Boudot et Paris. Entrée libre.

Union des Syndicats du canton d'Ivry

Réunion publique, à 8 h. ½, salle Forest, 52, rue de Seine, à Ivry-Port. Orateurs : Merrheim, de la Métallurgie ; Martin, de la C. G. T. ; Thuilier, de l'Union des Syndicats ; Rey, des Métaux.

Groupe des originaires de l'arrondissement d'Ambert

A 8 h. ½ du soir, salle Gayard, 62, rue Pajol.

VIENT DE PARAITRE :

La *seconde Brochure* sur

LES CHEMINOTS

Gares, Ateliers, Bureaux

Par L. et M. BONNEFF

En vente à la Librairie de l'*Humanité*. 0 fr. 15 l'exemplaire, 0 fr. 20 franco.

FEUILLETON DU 31 DECEMBRE 1910 — 8

Mémoires d'un Sauvage

PAR

Henry et Jean SANSTERRE

IV

— SUITE —

« Le temps n'est plus où les latinistes abondaient, *quantum mutatus ab illo...* rares sont de nos jours ceux qui, comme moi, sont demeurés fidèles aux vraies traditions et n'ont cessé de s'abreuver aux sources d'Hippocrène et de prendre aux mamelles de la louve romaine le lait fécond qui a nourri le monde ; rares sont les hommes qui relisent sans cesse les chefs-d'œuvre des maîtres d'autrefois ; mais laissez-moi espérer que vous voudrez bien m'aider à ressusciter le culte des classiques et que vous goûterez avec moi la saine beauté des harmonieux hexamètres que nous a légués le cygne de Mantoue... Je m'arrête ; déjà sur vos lèvres je vois voltiger un sourire et je crois entendre vos voix me murmurer : *claudite jam rivos pueri, sat prata biberunt...* »

Nous applaudîmes ; M. Petot nous remercia d'un geste et s'inclina légèrement ; puis il nous annonça que le soir même aurait lieu la composition d'essai d'après laquelle il procéderait à un premier classement.

Et dès lors, notre vie fut réglée ; à jour fixe, nous avions des conférences d'histoire, de géographie et des classes de langue ou de mathématiques. Mais, le plus souvent, c'était à M. Petot que nous avions affaire et le digne homme, sans jamais se départir de son calme, nous initiait aux subtilités de la métrique virgilienne.

Quant aux études, elles étaient monotones et obsédantes ; le pion, dont je n'ai jamais su le véritable nom et que mes camarades avaient baptisé Crasseux, sans doute à cause de sa barbe mal entretenue et de sa mise négligée, était un être quelconque, ni bon, ni mauvais. Il passait les heures d'étude à somnoler, la tête enfouie dans ses mains. De temps à autre, il semblait revenir à la réalité, bâillait largement, laissait tomber un regard ahuri sur le peuple de bahutiens qui travaillaient ou faisaient semblant, et, pour nous persuader qu'il ne nous perdait pas de vue, mais se livrait seulement à de graves méditations, apostrophait l'un d'entre nous et de sa voix fatiguée bougonnait : « Bonifas, voilà un quart d'heure que je vous vois parler à votre voisin ; si vous continuez, vous aurez un zéro.

Bonifas protestait, le zéro tombait et Crasseux se rendormait.

Cette nouvelle vie ne m'empêchait pas de songer souvent à mes amis d'autrefois. Me Hurtrell m'écrivait deux fois par mois ; ses lettres toujours affectueuses et pleines de sages conseils étaient un dérivatif puissant à mon ennui quotidien. Mais la lettre qui plus que les autres me fut chère, venait de Camargue et quand je l'ouvris, il me sembla que les senteurs marines du grand étang s'envolaient de la feuille de papier bleu et faisaient passer dans notre étude renfermée un souffle bienfaisant. L'oncle Paul avait voulu me réconforter à mes débuts dans la vie de lycée ; et Suzanne avait ajouté, de son écriture frêle, quelques mots simples, mais tendres et très doux. Cette lettre, je la lus et je la relus et elle vint bercer bien souvent mes heures de découragement et de tristesse.

Je n'étais pas heureux : Bonifas, Gilette et Bernard faisaient des camarades passables mais ne suffisaient pas au pressant besoin d'affection que j'éprouvais à cet âge. Le reste de mes condisciples m'attirait peu ; leur brusquerie me les faisait fuir. Seul, un élève de ma classe nommé Jeanton, que je voyais toujours isolé et pensif, me parut plus abordable. C'était un enfant à peu près de mon âge, mais maladif et voûté, presque bossu, à la figure terreuse et à l'air souffreteux ; deux grands yeux bleus, largement cernés, éclairaient son visage et seuls étaient d'une triste beauté dans ce corps chétif et anémié. Trop faible pour se mêler à nos jeux bruyants, il passait les récréations en promenades solitaires le long des arcades du cloître contre lesquelles il s'appuyait parfois longuement.

Je me rapprochai de lui ; c'était une âme exquise et tendre ; l'existence aurait dû cependant l'aigrir, car sa vie ne fut pas heureuse dans sa famille.

Ensemble, étrangers à tout ce qui nous entourait et tandis que notre amitié devenait plus forte, loin des conversations ordurières et des gestes suspects qui faisaient autour de nous leur œuvre d'initiation démoralisatrice, nous vivions à part, dans l'ignorance de certaines réalités, tout à nos rêves de choses très douces, de voyages très longs.

Les voyages ! Que de fois nous en parlions ! Mon pauvre Jeanton, que la mort devait prendre si vite, en était encore plus enthousiaste que moi. Je lui contais ce que je savais, ce que j'avais lu ; et, au lieu de faire venir par des externes des journaux pornographiques et des romans défendus, nous ne recherchions que les récits d'aventures. Et pourtant, plus souvent encore, mon ami tombait dans des accès de tristesse dont rien ne pouvait le tirer ; il avait alors une attitude énigmatique ; je l'interrogeais et il ne me répondait pas ; par moments, il m'effrayait presque par ses longs silences...

Les jours passaient, lents et mornes, sans incidents, à la suite pourtant de je ne sais plus quelle question indiscrète, j'eus avec un nommé Velluet une explication orageuse qui se termina par l'évacuation sur l'infirmerie de mon adversaire en piteux état ; je n'avais cependant pas frappé fort.

Bonifas, très étonné par cette manifestation belliqueuse inattendue, me compara à Goliath ; le censeur, lui, se contenta de me priver de sortie jusqu'à la Noël. Me Daniel, mon correspondant, en parut chagriné et voulut bien écrire à Me Hurtrell, pour lui demander de me laisser à lui pendant le congé du nouvel an ; Me Hurtrell accepta.

Le 24 décembre, M. Daniel vint me prendre ; il habitait sur le Cours, — le Cagniard, — une assez jolie maison d'apparence bourgeoise, où les panonceaux astiqués au tripoli révélaient des habitudes de méticuleuse propreté. Au premier, je fus reçu par une jeune femme agréable d'aspect et dont la figure rosée disparaissait sous un ébouriffement de cheveux châtains. Elle fleurait bon un indéfinissable parfum, comme jamais encore je n'en avais senti et qui me parut délicieux, tout en me troublant. Cette charmante personne me combla de prévenances, m'interrogea gentiment sur ma vie et mes camarades, rit beaucoup à quelques naïvetés qui m'échappèrent, et, comme l'heure du déjeuner approchait, elle m'emmena vers la salle à manger.

J'étais déjà très à mon aise. Le déjeuner fut gai. M. Daniel avait l'habitude d'émailler ses conversations de plaisanteries demi-fines qui ne reculaient pas devant le calembour ; quant à Mme Daniel, elle était aux petits soins pour moi, me servait avec sollicitude et, de mon côté, je m'efforçais d'être aimable autant que possible.

Le lendemain, jour de Noël, la fête familiale fut très réussie. Mme Daniel que, sur sa demande, j'avais accompagnée à la messe de minuit, me marquait un intérêt qui me remplissait de confusion. Elle me fit visiter les principales curiosités de la ville, les divers magasins et surtout les nombreuses pâtisseries du pays ; car, gourmande comme une chatte, la jeune femme se laissait facilement tenter par le choix plus grand de confiseries et de gâteaux à ce moment de l'année.

Le jour de l'an arriva. Dès la première heure, on organisa le grand salon ; on enleva les housses des fauteuils et du canapé ; on garnit de houx et de gui les vases qui décoraient la cheminée ; on alluma un grand feu de chêne pour recevoir dignement les visiteurs.

J'attendis patiemment que la jeune femme eût terminé sa toilette ; elle apparut enfin, fraîche et rayonnante, sous le casque lourd de ses cheveux châtains où les flammes du foyer mettaient des reflets étranges. Elle sourit au compliment embarrassé que je lui fis et très gentiment me dit :

— Marc, pourquoi ne pas m'embrasser simplement ?

Bientôt, le flot des visiteurs arriva, car, à Pont-sur-Rhône, on se voit le matin, aux grands jours de fête. On s'embrassa beaucoup ; on s'appela ma chère amie, madame... ; les messieurs, très corrects, étaient en redingote ; les dames arboraient des fourrures nouvelles et des toilettes de haut goût ; mais j'étais heureux de voir que, malgré sa mise très simple d'intérieur, Mme Daniel était plus jolie et plus élégante que toutes ses visiteuses. Pour son mari, il papillonnait de l'une à l'autre, faisait des grâces, effleurait de ses lèvres les gants des nouvelles venues, madrigalait et répondait par des calembredaines aux plaisanteries de ses interlocuteurs. Mais, sur une question que lui posait un de ses intimes et qui touchait au secret professionnel, M. Daniel redevenait Me Daniel, sa face reprenait l'air solennel du syndic de la chambre des notaires et il nous apparaissait au même instant grave comme une donation et mystérieux comme un testament.

Je n'étais plus un étranger dans la maison du notaire ; Mme Daniel me présenta à ses amies ; elle fut charmante, parfaite de tact et de délicatesse ; et, comme certains s'étonnaient de ne m'avoir jamais rencontré par le passé, elle répondit avec à-propos :

— Il est nouveau venu parmi nous, mais vous le verrez souvent désormais.

Le soir, la jeune femme me demanda si je tenais beaucoup à l'accompagner dans ses visites ? Je lui répondis assez gauchement que le déplaisir de faire de nouvelles connaissances n'était rien à côté de la joie que j'éprouverais à sortir avec elle.

— Ceci est un compliment, me dit-elle en me menaçant du doigt ; mais je ne veux y voir que la franchise ; d'ailleurs, ces visites n'auront rien d'attrayant pour vous.

Elle sortit, la taille moulée dans une ravissante toilette sombre et j'essuyai la vitre embuée pour mieux distinguer sa silhouette fine et le joli mouvement qu'elle eut pour monter dans sa voiture.

(A suivre.)

Source gallicalabs.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France